

Motion contre la hausse des droits d'inscription à l'université pour les étudiants extra-communautaires

Le 19 novembre dernier, lors des Rencontres universitaires de la francophonie, le premier ministre Edouard Philippe a dévoilé sa « stratégie d'attractivité pour les étudiants internationaux » sous la bannière « Choose France »¹. A cette occasion, il a annoncé qu'il prévoyait d'augmenter le montant des droits d'inscription pour les étudiants étrangers extra-communautaires, qui sera ainsi multiplié par seize : 2770€/an en licence (contre 170€ jusque-là) et 3770€/an en master et en doctorat (contre respectivement 243€ et 380€ jusque-là).

Cette décision, outre son caractère pour le moins paradoxal – va-t-on inciter plus d'étudiants étrangers à venir faire leurs études en France si les droits d'inscription augmentent fortement ? – est à la fois injuste, contre-productive, et prépare le terrain à une haussegénéraliséedesdroits d'inscription.

Elle est injuste car elle frappera d'abord les étudiants des pays les plus pauvres. Le Maghreb et l'Afrique sub-saharienne (près de la moitié des étudiants en mobilité en France viennent d'Afrique) seront particulièrement touchés. Cette hausse des droits d'inscription, même partiellement compensée par une augmentation du nombre des bourses qui seraient allouées aux étudiants étrangers, est une mesure de sélection par l'argent contraire aux valeurs humanistes portées par notre établissement. Dans un contexte où le soutien aux pays en développement est affirmé comme une priorité du gouvernement, il est difficile d'imaginer mesure plus injuste et contradictoire avec le rôle affiché de la France dans le monde comme facteur de démocratisation par la diffusion des savoirs scientifiques.

Elle est contre-productive car elle est porteuse d'une réduction de l'ouverture internationale et de la diversité du monde de l'enseignement supérieur et de la recherche français, nous privant ainsi d'une richesse d'échanges et de liens nécessaires à la constitution de nos savoirs. Notre université connaîtra certainement une baisse d'attractivité d'autant plus conséquente qu'elle a noué des liens forts avec les pays de la francophonie et des Suds.

Enfin, cette mesure pourrait être le prélude à l'augmentation généralisée des droits d'inscription. Ce qui va être valable dès la rentrée 2019 pour les étudiants étrangers pourrait le devenir très rapidement pour tous les étudiants, comme le préconise déjà un rapport de la cour des comptes qui propose de fixer les droits d'inscription en master à 965 € (soit une hausse de 297%) tout en ne touchant pas, au moinsdans un premier temps, à ceuxenlicence².

Pour notre université, riche de la variété de ses publics, de leur origine, qu'elle soit géographique, sociale ou culturelle, il n'est pas envisageable de mettre un prix à l'hospitalité et d'interdire l'accès de nos formations à celles et ceux – qu'ils soient étrangers ou non – qui y projettent leur espoir d'une vie meilleure.

¹ Campus France, « Stratégie d'attractivité pour les étudiants internationaux », https://ressources.campusfrance.org/agence-cf/plaquettes/fr/Dossier-presse-Strategie-attractivite-etudiants-internationaux-fr.pdf.

² Cour des comptes, *Les droits d'inscription dans l'enseignement supérieur public*, novembre 2018, https://www.ccomptes.fr/sites/default/files/2018-11/20181123-droits-inscription-enseignement-superieur.pdf.